

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à la mise en concordance du cahier des charges du lotissement dit de « Létang » au lieu-dit de Marville avec le plan local d'urbanisme de Saint-Malo.

En application de l'arrêté municipal du 9 décembre 2024, une enquête publique portant sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement dit de « Létang » au lieu-dit de Marville avec le plan local d'urbanisme de la Ville Saint-Malo est organisée du **mardi 7 janvier 2025 à 9h00 au mercredi 22 janvier 2025 à 17h00, pour une durée de 16 jours.**

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du 27 novembre 2024, Madame Floriane LE ROY-VIAS a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Le siège de l'enquête est situé à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme à Saint-Malo (27 quai Duguay-Trouin – 35400 Saint-Malo) où le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés).

Les informations relatives à l'enquête pourront également être consultées sur le site internet de la ville de Saint-Malo, à l'adresse suivante : www.ville-saint-malo.fr

Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions en les consignants directement sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, ou les adresser :

- Par voie postale, à l'adresse suivante : Enquête publique (lotissement dit de « Létang » au lieu-dit de Marville) – A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice – Hôtel de Ville – Place Chateaubriand – CS 21826 – 35418 Saint-Malo Cedex.
- Par courrier électronique, à l'adresse mail suivante : enquetepublique-letang@saint-malo.fr

La boîte mail dédiée sera active **du 7 janvier 2025 à 9h au 22 janvier 2025 à 17h**. Seuls les courriels et contributions transmis pendant cette période pourront être pris en considération.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites, à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (27 quai Duguay-Trouin – 35400 Saint-Malo), aux dates et horaires suivants :

- **Le mardi 7 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 22 janvier de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables par le public à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, et publiés sur le site internet de la Ville de Saint-Malo, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Ville de Saint-Malo, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme – 02.99.21.53.00

Le Maire, *ut*

Gilles LURTON